



ARRÊTÉ n°2023-12
Portant délégation de signature à
Madame Emilie ROBERT –
Directrice Aménagement du Territoire à la
Communauté de Communes Fier et Usse

LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conventions signées entre la Commune de Sillingy et la Communauté de Communes Fier et Usse relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme,

Considérant que dans l'intérêt et l'efficacité du service rendu aux administrés, cette délégation permettra un raccourcissement des délais de traitement des dossiers,

ARRETE

Article 1 : A partir du 15 janvier 2023, délégation est donnée à Madame Emilie ROBERT, Directrice du pôle « Aménagement du Territoire » à la Communauté de Communes Fier et Usse pour signer dans le cadre de ses attributions les documents suivants :

- Notification au pétitionnaire de la liste des pièces manquantes,
- Notification au pétitionnaire de la majoration ou de la prolongation du délai d'instruction,

Ces notifications seront faites avant la fin du premier mois d'instruction.

Etant ici précisé que le maire reste signataire des décisions.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme ROBERT, la délégation qui lui est conférée sera exercée par Madame Sandrine BRAND, chargée de mission urbanisme à la Communauté de communes Fier et Usse.

Article 3 : Le secrétariat de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la

- Préfecture de la Haute-Savoie
- Communauté de Communes Fier et Usse

Sillingy, le 10/01/2023

Le Maire
Yvan SONNERAT

